

Porté par les Francas et l'Ufcv du Doubs, il a pour vocation de lever les freins à l'accès des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, hors temps scolaire.

Le PRH poursuit les objectifs suivants tels que fixés par la CAF et ses partenaires :

Accompagner les familles dans leurs démarches pour permettre l'accueil de leur enfant en situation de handicap dans des structures de droit commun.

Accompagner les professionnels afin de préparer l'accueil inclusif de l'enfant.

Assurer une mise en réseau territoriale multi-partenaire afin de renforcer les collaborations y associant les familles.

Assurer une veille sociale sur la question de l'inclusion des enfants en situation de handicap et mener des actions de sensibilisation et de communication.

La démarche globale du PRH vient s'axer avec les dynamiques territoriales et associatives existantes.

Ensemble, vivre l'inclusion !

PRH 25

Pôle Ressources Handicap du Doubs

6b Boulevard Diderot - 25000 Besançon
03 81 52 56 77 - 07 86 07 39 53
contact@prh25.fr - www.prh25.fr

Ouvert du lundi au vendredi
9h30-12h30 et 14h30-17h00

Le PRH est soutenu par



Mis en œuvre par



Ensemble, vivre l'inclusion !

PRH 25

Pôle Ressources Handicap du Doubs

L'inclusion des enfants en situation d'handicap



ACCOMPAGNER LES FAMILLES



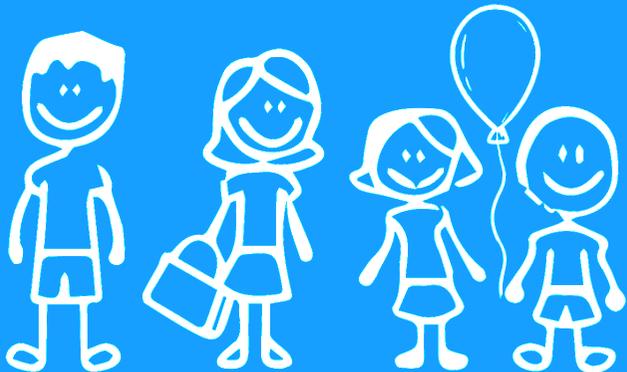
Le pôle ressources handicap accompagne gratuitement chaque famille vers un accueil inclusif de tous les enfants, quelle que soit la structure d'accueil.

Il propose :

Un accueil et accompagnement **personnalisé** pour chaque famille sollicitant le PRH.

Un projet d'accueil **spécifique** prenant en compte la demande de la famille, la singularité de chaque enfant.

Un accompagnement dans la recherche de la structure la plus adéquate possible aux demandes de la famille et au **bien-être de l'enfant**.



ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS



Le PRH accompagne les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pour faciliter le projet d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap.

Le PRH propose :

De soutenir les professionnels dans leurs pratiques inclusives :

En facilitant la mise en **lien** entre les familles et les professionnels.

En apportant un **soutien spécifique** à l'accueil de l'enfant et son suivi (préparation de l'accueil, élaboration du projet d'inclusion, observation de l'accueil)

Des temps de formations et sensibilisations :

Ces formations sont **gratuites et modulables** selon l'expérience et les besoins de chaque équipe.

Une mise à disposition d'outils techniques et pédagogiques :

Malles pédagogiques pour sensibiliser tous les enfants et à l'accueil d'enfant en situation de handicap.

Un kit destiné aux équipes de professionnels, pour les accompagner dans leurs pratiques inclusives et faciliter l'accueil d'un enfant en situation de handicap.

QUESTIONS DES PARENTS



Mon enfant peut-il être accueilli dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ou dans un accueil de loisirs ?

Refuser l'accès d'un enfant aux activités en raison de son handicap peut être constitutif d'une discrimination. Néanmoins, il est primordial de bien préparer cet accueil pour éviter d'être confronté à des situations d'échec.

L'accueil de mon enfant occasionne-t-il une tarification particulière ?

Le tarif reste identique sauf cas exceptionnel (personne supplémentaire nécessaire aux besoins de l'enfant). Dans ce cas, vous pourrez bénéficier d'une aide au financement.

Existe-t-il des aides financières pour mon enfant en situation de handicap ?

Effectivement, il existe plusieurs financements comme la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), disponibles selon certains critères.